



CONCOURS NATIONAL PAUL GERARD POUGOUE

1. Généralités

Le Concours National Paul-Gérard POUGOUE est une création des Clubs OHADA du Cameroun qui vise à promouvoir le jeune génie camerounais et à vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

L'administration du Concours incombe à l'association qui comporte en son sein un comité scientifique indépendant.

Le Concours est itinérant puisqu'il se tient chaque année, lorsque les conditions le permettent, dans une des universités du Cameroun choisie par l'association. Cette 4^{ème} édition se tiendra à l'**Université de Douala**.

2. Les participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des universités, écoles ou instituts camerounais où est enseigné le droit.

Chaque université/école/institut/Département participant(e) doit en principe présenter une seule équipe. Le Comité peut, selon les circonstances, admettre exceptionnellement une université à présenter deux équipes.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut (ou une école) où est enseigné le Droit.

Sont autorisés à participer au concours :

- ✓ les étudiants d'un niveau équivalent ou inférieur au Master 1 (4^{ème} année) ;
- ✓ les étudiants en Master 2 ou titulaire du Master 2 (un seul par équipe).

Les équipes devront être composées de trois (03) membres dont obligatoirement une fille/un garçon au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle obligation se verra retranchée 30 points à l'issue de la phase éliminatoire (nationale).

Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au concours.

Le Comité scientifique décide en dernier ressort de qui est éligible au concours.



Chaque équipe sera accompagnée d'un encadreur, faisant office de Représentant de la Faculté ou de l'Institution inscrite.

Les frais d'inscription des phases finales s'élèvent à la somme de **50 000 F CFA / équipe**, payable avant la tenue du concours.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois.

Aucune équipe ne peut être exonérée du paiement des frais d'inscription qui restent acquis au Concours même en cas de retrait.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition. L'association ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre d'invitation, lettre de recommandation).

3. Langue

Les langues du concours sont l'anglais et le français.

4. Calendrier de la phase nationale

La publication ce **07 mars 2021**, du présent règlement et du cas fictif marque le lancement officiel du Concours.

Les équipes ont jusqu'au **15 mars 2021**, pour officiellement faire acte de candidature au présent concours. Pour ce faire, chaque équipe est tenue d'envoyer au comité scientifique via l'adresse : concourspaulgerardpougoue@gmail.com avec pour objet « Acte de candidature-CNPGP 4 », les informations relatives aux membres de l'équipe (Noms et Prénoms des candidats et de l'encadreur, Niveau académique ou profession – s'agissant de l'encadreur-).

Les équipes sont tenues de communiquer leurs mémoires avant le **04 avril 2021**. Passé ce délai, les équipes subiront une pénalité de **2 points** sur le total obtenu.

La phase nationale du Concours se tiendra du **08 au 10 avril 2021** à l'université de Douala.

5. Déroulement du Concours

Les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux poules dites A et B (en fonction du nombre d'universités participantes).

A l'issue de la manche éliminatoire, les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité



peut modifier cette règle en fonction des circonstances (nombre d'équipes en compétition, temps...).

Les candidats s'affronteront au cours de deux catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

Pour cette édition, les candidats s'affronteront également autour d'une épreuve spéciale portant sur l'acte uniforme relatif à la médiation. Les règles pratiques de déroulement de cette épreuve seront précisées aux participants avant le début de la compétition.

➤ **Les épreuves écrites :**

Elles sont au nombre de Trois (3) : - les Questions à Choix Multiples (QCM) - l'Intégration Africaine (IA) - le Qui suis-je ? (Q)

- Les Questions à Choix Multiples : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, 03 minutes pour y répondre.

- L'Intégration Africaine : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous est apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et ses Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes à 08 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.

- Le Qui suis-je ? : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1er indice : 50 pts

2ème indice : 40 pts

3ème indice : 30 pts

4ème indice : 20 pts

5ème indice : 10 pts

➤ **L'épreuve orale: La plaidoirie**

Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.



Les plaidoiries orales dureront 18 minutes pour chaque équipe, à raison de 15 minutes en principal et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 15 minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 7 minutes, ni moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (Mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigées par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique au Comité d'Organisation et **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires devront être remis lors de la cérémonie d'ouverture du Concours. Les caractéristiques des mémoires sont les suivantes :

- ✓ Marges : Haut/Bas : 2 cm ; gauche/droite : 2 cm
- ✓ Police: Times New Roman 14 - Interligne : 1,5

Les candidats pourront consulter les critères de notation de la plaidoirie et des mémoires sur le site du concours international : www.concoursgho.org.

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants avant le début de la compétition.

6. Reclamations

Les réclamations des compétiteurs sont recevables à la fin de l'épreuve contestée.

Si la réclamation porte sur le contenu de l'épreuve, elle est adressée au jury, qui statue discrétionnairement. Il peut solliciter l'avis du Comité Scientifique.

Si la réclamation porte sur le total des points d'une manche, elle est formulée par l'équipe et déposée auprès du jury du concours pour analyse. La réponse à la réclamation sera donnée à la fin de la rencontre.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité scientifique.

7. Jury

Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quelque soit le jury, il est composé en nombre impair. Les membres du Comité local ne peuvent prendre part à aucun jury.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels désignés par le Comité scientifique. Sera également membre du jury de la finale, un encadreur désigné par ses pairs.



8. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. L'université d'attache d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes qu'elles soient de la même poule ou non.

Pour conserver l'anonymat des équipes, elles seront désignées par des lettres qui leur seront attribués à la cérémonie d'ouverture. Chaque équipe doit garder secrète son identification.

La violation des principes du concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du jury, de concert avec le comité scientifique. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

9. Prix et récompenses

9.1. Les prix ordinaires

Les prix suivants seront décernés :

- ✓ 1^{ère} Meilleure Equipe ;
- ✓ 2^{ème} Meilleure équipe ;
- ✓ Meilleur plaideur ;
- ✓ Meilleur mémoire.

A chacune des catégories énumérées correspond un prix auxquels pourraient s'ajouter, selon les bienheureuses donations, des bourses, des stages et autres lots.

Tous les participants recevront des diplômes de participation et des ouvrages.

9.2. Les prix spéciaux

9.2.1. Le prix spécial « Médiation »

L'équipe vainqueur de l'épreuve de médiation recevra un prix spécial, offert par un des mécènes de notre évènement.

9.2.2. La participation au Concours International Génies en Herbe OHADA



En dehors des prix énumérés ci-dessus, l'association prendra en charge, selon ses moyens, les frais de représentation de l'équipe qui représentera le Cameroun au Concours International Génies en Herbe OHADA (CIGHO).

Cette équipe sera composée des meilleurs candidats au Concours. A cet effet, le jury indépendant dispose des larges pouvoirs pour sa constitution. Le mérite demeurant la boussole du jury, il s'appuiera sur les notes attribuées individuellement aux concourants lors des différentes épreuves.

En tout état de cause, le procès-verbal des délibérations du jury pour la constitution de l'équipe porte-flambeau du Cameroun doit être communiqué aux équipes participantes.

A noter que, la prise en charge par l'association ne prend pas en compte les frais de passeport et tout autre document, considérés comme des documents personnels aux concourants.

Par ailleurs, la participation des candidats retenus au CIGHO sera subordonnée par la signature par ceux-ci d'une lettre d'engagement sur l'honneur et des contrats de représentation.

10. **Séjour des participants**

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation.

11. **Interprétation du règlement**

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement sera soumis au Comité scientifique, qui tranchera en dernier ressort.

Le Comité scientifique se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du Concours à tout moment sans préjudice du droit des tiers.

12. **Contacts**

Le Comité Scientifique:

concourspaulgerardpougoue@gmail.com

Tels : (+237)6 77 41 17 34 / 694.72.20.95